

TARIFS : INSCRIPTION, FRAIS DE RETARD ET OUVRAGES PERDUS OU DÉTÉRIORÉS

Mise à jour du 9 mars 2022

Vu le décret n°2020-1166 du 23 septembre 2020 modifiant le décret n°92-45 du 15 janvier 1992 portant organisation de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, et notamment le point 7 de l'article 13 ;

Le conseil d'administration adopte les tarifs suivants :

CARTE DE LECTEUR

Montant de l'inscription	34 € pour une année (de date à date)
Demi-tarif pour les élèves scolarisés du secondaire et des classes préparatoires, pour les étudiants des organismes de recherche cités dans l'annexe 4 et pour les étudiants usagers du service public de l'Enseignement supérieur français qui peuvent justifier d'avoir acquitté dans leur établissement d'origine les droits de scolarité mentionnés ci-dessus	17 € pour une année (de date à date)
Carte temporaire : consultation sur place uniquement, valable un mois. Renouvellement à la demande. Le choix de cette carte n'octroie pas de réduction sur la carte annuelle.	10 € 6 €
Carte à la journée : consultation sur place uniquement.	3 €
Remplacement de carte de lecteur (en cas de perte ou de détérioration)	10 €

PÉNALITÉS DE RETARD

Pénalités de retard en cas de non-retour d'un document dans les délais prévus	0,20€ jour et par document
--	----------------------------

REMBOURSEMENT DE DOCUMENTS ET ÉQUIPEMENTS NON-RENDUS, PERDUS OU DÉTÉRIORÉS

Document dont la même édition est disponible dans le commerce (en cas de non remplacement par le lecteur)	Prix public + 15 €
Document dont la même édition n'est plus disponible dans le commerce	0,20 € par page + 20 €
Forfait pour document de pagination inconnue indisponible dans le commerce, ou pour un document non imprimé indisponible dans le commerce	55 €
Forfait pour remplacement de boîtiers de documents numériques	2 €
Équipement informatique (ordinateur, équipement de la salle de réunion, etc.)	Prix public
Autre équipement (casque audio, etc.)	Prix public

L'ensemble de ces prix s'entendent toutes taxes comprises.

Tarifs adoptés en Conseil d'administration le 9 mars 2022

A blue ink signature consisting of a horizontal line with several loops and a vertical stroke on the right side.

Françoise THIBAUT
Présidente du Conseil d'administration